

Extrait des délibérations du conseil communal du 01 juillet 2005

Préavis no.5/2005 relatif à la vente de 1300 actions de Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) au porteur

- d'autoriser la Municipalité à vendre *au mieux*, soit au cours du jour où la transaction sera effectuée, les 1300 actions CVE au porteur de Fr. 25.00 nominal, détenues par la Commune de La Sarraz
- de prendre acte que le produit de cette vente sera affecté au financement des travaux et aménagements routiers, y compris les services, qui devront être entrepris à la Grand-Rue et à la Rue du Chêne, lorsque le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) seront finalisés.

Préavis no. 6/2005 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable du pont de la Venoge et de l'éclairage public

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du pont de la Venoge et de l'éclairage public, selon le présent préavis, dans le cadre du remplacement du pont prévu par le Service des routes du canton de Vaud
- de lui accorder un crédit de Fr. 73000.00 à cet effet, comptabilisé sur le compte 9.141.07 - Investissement Pont Venoge
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune, avec un amortissement à 100 % par le compte 9.280.03, provision Fonds Service des eaux, sous déduction des subsides ECA

Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2004

- d'approuver les comptes communaux 2004 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de Fr. 3993.59,
- d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2004 de Fr. 428800.00

✚ Collège des Guébettes	Fr. 195000.00
✚ Trottoir de la piscine	Fr. 16000.00
✚ Collège des Terreaux	Fr. 3800.00
✚ Temples et cultes	Fr. 5300.00
✚ Maison de commune	Fr. 12100.00
✚ Salle de sports	Fr. 187500.00
✚ SIEE - agrandissement	Fr. 9100.00

- d'approuver des attributions aux réserves pour Fr. 161122.86

- d'approuver des attributions sur les fonds de réserves pour Fr. 20957.76

Après délibération, les comptes communaux 2004 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la Commission de gestion et des finances pour l'exercice 2004